

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-221 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2020 AUX STRUCTURES AGRÉÉES CENTRE SOCIOCULTUREL ESPACE DE VIE SOCIAL

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-11-239 du Conseil communautaire du 12 novembre 2018 portant adoption du règlement d'intervention 2018-2020 relatif à l'animation de la vie sociale ;

Vu la délibération n°2018-11-240 du Conseil communautaire du 12 novembre 2018 et la délibération 2019.04.097 portant sur la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle jusqu'en 2020 avec les associations Esprit de Solidarité, Dynamots et La Consigne ;

Vu la délibération n°2020-02-020 du Conseil communautaire du 20 février 2020 autorisant le versement d'une avance de 21 450€ à la subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à l'association Alcide gérant le centre socioculturel Portraits de Familles ;

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017 avec la CAF de la Gironde, la MSA de la Gironde et dont est partenaire non signataire le Département de la Gironde, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial des structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants, acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

La Cali est ainsi partenaire de cinq structures agréées d'animation de la vie sociale auprès desquelles s'associent également la CAF, la MSA, le Département de la Gironde et les communes concernées.

La Cali intervient auprès de chaque association dans le respect de son règlement d'intervention qui différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure.

Pour rappel :

- structure à zone de compétence intercommunale : subvention forfaitaire annuelle versée pour tout agrément en cours, d'un montant de 35 750€ pour un centre socioculturel intercommunal et 5 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal.
- structure à zone de compétence communale : aide au démarrage à travers une subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 3 000€ versée à compter de l'année de délivrance de l'agrément jusqu'au terme de ce premier agrément.

L'intervention financière de La Cali pour l'année 2020 pour chaque association est la suivante :

Nom de la structure	Périmètre d'intervention	Axes du projet social	Subvention 2020
Portraits de Familles	Bayas Bonzac Guitres Lagorce Lapouyade Maransin Sabbns	1/ Conforter la vocation de "Portraits de Familles" à être un lieu d'accueil : accueil convivial, itinérant et à l'écoute 2/ Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les exclusions : Point relais Caf, écrivain public, Point Info Vacances, ateliers informatiques, offre culturelle diversifiée, accueil des jeunes (services civiques, stages, bénévolat, loisirs)	45 750€ dont 35 750€ subvention fonctionnement
Centre socioculturel	Savignac de Isle St Ciers d'Abzac St Denis de Pile St Martin du bois St Martin de Laye Tizac de Lapouyade	3/ Améliorer et accompagner le quotidien des familles : bibliothèque, ludothèque, sorties et week-end familles, actions autour de la vie quotidienne 4/ Contribuer à dynamiser la vie du territoire : animations mobiles, soutien à la vie associative, soutien aux actions bénévoles	10 000€ subvention activité ludothèque

Nom de la structure	Périmètre d'intervention	Axes du projet social	
PoCli (Pour Créer des Liens) Espace de vie sociale	Daignac Gardenac Espiet Nérigeac St Quentin de Baron Tzac de Curton	1/ Pôle Famille - parentalité : lieu d'accueil et d'échange sous forme de matinées d'éveil, d'ateliers Part'Âges, ateliers parents 2/ Pôle Sport et Bien-être : développer la motricité et l'esprit artistique de tous 3/ Pôle Prévention - action sociale : ateliers de prévention seniors, visites de convivialité auprès de personnes isolées, rencontres de L.I.S.E (enfants/personnes âgées) 4/ Pôle Animation du territoire : ciné débat, événements culturels, événements parentalité, café associatif sur la commune de St Quentin de Baron	5 000€
Esprit de Solidarité Espace de vie sociale	Coutras	1/ Lieu d'accueil et de convivialité ouvert à tous 2/ Création de lien social autour des solidarités : épicerie sociale, activités culturelles et de loisirs, temps d'échanges pour rompre l'isolement et favoriser l'intergénérationnel 3/ Implication et participation des habitants : accompagner et valoriser les compétences des habitants par l'implication citoyenne et associative	3 000€
La Consigne Espace de vie sociale	Libourne	1/ Créativité et accès à la culture : événements culturels, ateliers participatifs de création 2/ Cadre de vie et citoyenneté : temps de partage et d'animations autour de la solidarité, citoyenneté et sensibilisation à l'écologie 3/ Coopération et convivialité : projet de café associatif, ateliers parentalité, ateliers informatiques, découverte de l'espace public	3 000€
Dynamots Espace de vie sociale	Libourne	1/ Développer la capacité du pouvoir d'agir des habitants : être à l'écoute des besoins, connaître et faire connaître les acteurs du territoire, soutenir les initiatives citoyennes 2/ Permettre à tous les habitants d'accéder à leurs droits et intégration dans la ville : créer un lieu d'accueil favorisant la convivialité, les échanges et la prise de confiance, projet d'épicerie sociale et solidaire 3/ Favoriser le lien social : informer et susciter l'envie auprès des habitants afin de leur faire vivre la ville	3 000€

Concernant l'activité ludothèque du centre socioculturel Portraits de Familles, celle-ci s'inscrit dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de La Cali, co-signé avec la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde. Dans ce cadre, la CAF attribue une Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) plafonnée à 5 500€ pour 800 heures d'ouverture annuelles. Cette prestation est versée en complément d'une participation financière de La Cali et ne doit pas dépasser 55% de la subvention versée par La Cali. En appliquant ces conditions, la subvention de La Cali est de 10 000 €, après déduction de la prestation versée par la CAF, le coût net de cette activité pour La Cali est de 4 500 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation ci-dessus,
- à signer une convention d'objectifs annuelle et tous les documents afférents avec les associations PoCli et Alcide.

Imputations budgétaires : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520 (subvention de fonctionnement) - Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire COOR2 – fonction 522 (subvention activité ludothèque)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020_09_221-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-222 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
COHESION SOCIALE : VERSEMENT DE SUBVENTION AU TITRE DE LA 1^{ERE} PHASE DE PROGRAMMATION 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_222-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-03-083 du Conseil communautaire de La Cali autorisant d'une part le Président à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2017-2020, ci-après dénommée CTG ; et d'autre part l'attribution d'une enveloppe financière annuelle spécifique,

Vu la signature de la CTG 2017-2020 et de son avenant n°1 en date du 6 juin 2017,

La CTG définit un cadre de coopération partenariale avec la Caf, la Msa et le Département de la Gironde permettant de bénéficier d'une vision transversale et partagée des enjeux en matière sociale, éducative et familiale afin d'aborder les besoins des habitants dans leur globalité.

La CTG se veut donc être un outil au service de la politique de cohésion sociale de La Cali qui permet d'engager des réflexions interinstitutionnelles en vue de développer de nouvelles actions sur le territoire ou de repenser et adapter celles existantes pour mieux correspondre aux besoins des habitants.

Au titre de la cohésion sociale, La Cali propose de soutenir pour la 1^{ère} phase de programmation de cette année, l'action du CIDFF tel que présentée ci-après :

Opérateur	Action	Descriptif de l'action	Coût total Prév.	La Cali	Etat / CGET	Ville Coutras	CAF	Dép. 33	Autres (Région)
CIDFF	Remobilisation publique féminin autour du smartphone	Cette action sous forme d'atelier, a pour objectif de partir du Smartphone, principal outil que les personnes ont à leur disposition et de les aider à mieux l'utiliser, en partant du projet professionnel et en rayonnant vers une utilisation plus large dans son organisation quotidienne. Objectif : 10 femmes	13 500€	2 500€	1 500€	-	1 500€	4 000€	4 000€

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention au CIDFF telle que présentée dans le tableau de programmation ci-dessus,
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec le CIDFF.

Imputations budgétaires :

Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-223 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
CONSEIL CITOYEN DE COUTRAS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR
L'ANNÉE 2020**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_223-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et qui prévoit la création de Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires,

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020.

Vu la délibération n° 2019-12-267 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature de l'avenant 2020-2022 du Contrat de Ville.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 portant reconnaissance par le représentant de l'Etat du Conseil Citoyen du quartier prioritaire de la politique de la ville de «Centre» de Coutras,

Vu la déclaration de création de l'association Conseil Citoyen de Coutras en Sous-Préfecture de Libourne en date du 22 juin 2015,

A ce titre, et afin de permettre le fonctionnement de l'association Conseil Citoyen de Coutras et tout particulièrement, favoriser l'initiative citoyenne et associer les habitants à la construction du projet de quartier Politique de la Ville, l'Etat, la Ville de Coutras, et La Cali apporte leur soutien financier à l'association.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 1 500 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILLO – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_224-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-224 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
PROGRAMME DE PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS
VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA 1ÈRE P
PROGRAMMATION**

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD se concentre sur 4 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- L'accès aux droits,
- La lutte contre les violences intrafamiliales,
- La tranquillité publique,
- L'accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance.

Pour ce faire, il encourage et coordonne la mise en place d'actions par des opérateurs locaux ; pour l'axe accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance il s'agit de mettre en place à compter de 2020 un programme de prévention des comportements à risques.

L'objectif principal est d'aller à la rencontre des jeunes et être à l'écoute de leurs besoins à travers des actions collectives pouvant se poursuivre sur un accompagnement social pour les plus en difficulté en lien avec les familles.

De plus, ce programme permet une coordination des actions, leur mutualisation éventuelle, un travail de partenariat pour gagner en efficacité et en lisibilité.

Les interventions sont menées par des associations compétentes en la matière et explorent plusieurs sujets, tels que le harcèlement, les discriminations, les relations filles/garçons, le cannabis et les substances psychoactives, les réseaux sociaux, la radicalisation...

Elles sont menées dans différents endroits auprès des jeunes, en milieu scolaire, milieu extra-scolaire ou encore au cœur des communes.

Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé une 1^{ère} phase de programmation au profit des actions suivantes :

Opérateurs	Actions	Commune et établissements bénéficiaires	Coût
Entre 2 Eaux	Journée et soirée de dépistage et de prévention Sida/MST	St Denis de Pile ouvert à tous	1 200 €
Bordeaux Rock	Action de prévention mixité, genre et identité	Coutras – collège Henri de Navarre	1 000 €
Cocktail C	Sensibilisation et prévention harcèlement scolaire	Coutras – école Henri Sauguet	300 €
Infodroits	Film et débat sur les réseaux sociaux Vidéo Games Week	Coutras ouvert à tous	202,08
TOTAL			2 702,08 €

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **6 octobre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020_09_224-DE